

> Optométristes


Maintien des modalités de rémunération de l'examen d'urgence rendu à distance

Les modalités de la [Lettre d'entente n° 24](#) concernant l'examen d'urgence rendu à distance sont maintenues jusqu'à nouvel ordre.

Pour plus d'information sur les modalités de cette lettre d'entente, consultez les infolettres [003](#) du 2 avril 2020 et [117](#) du 7 juillet 2020.

c. c. Association des optométristes du Québec

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)